
4 ALBERT EMBANKMENT
LONDRES SE1 7SR
Téléphone : +44 (0)20 7735 7611 Télécopieur : +44 (0)20 7587 3210

HNS.2/Circ.16
25 novembre 2025

**PROTOCOLE DE 2010 À LA CONVENTION INTERNATIONALE DE 1996 SUR LA
RESPONSABILITÉ ET L'INDEMNISATION POUR LES DOMMAGES LIÉS
AU TRANSPORT PAR MER DE SUBSTANCES NOCIVES
ET POTENTIELLEMENT DANGEREUSES**

Extension par le Royaume du Danemark aux Îles Féroé

Le Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale a l'honneur de faire savoir qu'il a reçu, le 11 novembre 2025, une notification du Royaume du Danemark l'informant que l'application du Protocole susmentionné serait élargie aux Îles Féroé. L'élargissement prend effet à l'entrée en vigueur du Protocole, conformément à son article 21, paragraphe 1.